



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Montauban, le 24 novembre 2020

**Contrat de ville de Moissac - Appel à projets 2021**

Mesdames, Messieurs,

La loi n°2014-73 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit la politique de la ville comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers et leurs habitants.

Conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et à améliorer les conditions de vie des habitants.

Le contrat de ville de Moissac signé en 2015 et prorogé jusqu'en 2022 réaffirme cet engagement et propose un cadre global avec des orientations ambitieuses dans les domaines qui garantissent la cohésion sociale : emploi, accès aux droits, réussite éducative, santé, citoyenneté ou encore cadre de vie...

Pour l'État cet engagement se poursuit avec la nouvelle feuille de route du gouvernement « mobilisation nationale pour les quartiers » autour de trois axes forts :

- garantir les mêmes droits aux habitants
- favoriser l'émancipation
- faire République

Dans ce cadre, l'appel à projets pour la programmation des actions spécifiques en 2021 est ouvert selon les modalités suivantes :

**Dépôt des candidatures du 30 novembre au 24 décembre 2020**

Les actions proposées devront répondre aux priorités définies par le contrat de ville et précisées pour 2021 dans le cahier des charges.

Elles devront viser parmi les résidents des quartiers prioritaires, les publics les plus démunis face aux difficultés qu'ils rencontrent.

Pour chaque action présentée une attention particulière sera apportée :

- aux éléments de diagnostic qui l'ont motivée ;
- à sa maturité en termes de partenariats ;
- à sa complémentarité aux offres de droit commun sur ces territoires ;
- à l'aspect inclusif des actions (entrée des publics dans les dispositifs dont ils sont éloignés (culture, sports, vie sociale...)) ;
- au bilan réalisé et à la qualité des résultats, s'il s'agit d'une action reconduite.

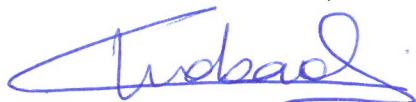
Par ailleurs, l'approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville mise en place en 2020 est poursuivie (cf. cahier des charges).

Les critères et les modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints et peuvent être également consultés en ligne et téléchargés sur les sites internet de la préfecture de Tarn-et-Garonne et de la ville de Moissac.

Nos services respectifs sont à votre disposition pour vous accompagner et vous renseigner pour d'éventuels éléments complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Comptant sur votre participation, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

La sous-préfète de l'arrondissement de  
Castelsarrasin,



Sarah Ghobadi

Le maire de Moissac



Romain Lopez

PJ :

- dossier de candidature
- cahier des charges
- dossier Cerfa 12156\*05